

MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

Affichage : 13/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, LE VINGT ET UN JUIN à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
13 juin 2019

Date d'exécution :
21 juin 2019

Date d'affichage :
22 juin 2019

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

Etaient présents : OTTAVI Antoine, MANDREDI Angèle, BATTESTI Philippe, ANDREANI Antoine, ANDREANI Françoise, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, GUIDICELLI Antoine, PIERI Ange, SAUVAGEON Vanina, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Etaient représentés : CESARI Louis a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, FOUILLERON Marie a donné pouvoir à BATTESTI Philippe, SIMONI Pascale a donné pouvoir à ANTONELLI Jean Pierre.

Etaient absents : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, LUCIANI Xavier, MARTELLI Marie Paule, PISTOLOZZI Lisa, RENUCCI Charles, ROMANI Claire, SISTI Cécilia.

Monsieur PIERI Ange a été élu secrétaire de séance.

OBJET : 2019-43 Finances – Demande de subvention – Nettoyage raisonné des plages.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

La commune de Ghisonaccia a depuis l'an passé mis en place le dispositif de nettoyage raisonné de la plage de Vignale et a complètement abandonné le nettoyage mécanique.

En effet, les 2400 mètres linéaires de plage sont nettoyés et entretenus grâce à la traction animale (chevaux de trait, mulets ou ânes).

Ce type de nettoyage a pour objectif d'assurer l'hygiène et la sécurité sur les espaces de plages utilisés par le public tout en garantissant les préservations du milieu dunaire et de la biodiversité.

Pour encourager ce type de demande, la Direction Départementale des territoires et de la mer de Haute Corse a attribué une subvention aux communes engagées dans le nettoyage raisonné des plages.



15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20190621-2019-61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2019

Affichage : 13/06/2019

Le cout total de cette démarche est de 12 960 €, la subvention attribuée est de 4 800 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} :

Approuve la mise en place du dispositif de nettoyage raisonné de la plage de Vignale.

Article 2 :

Autorise Monsieur le maire à solliciter une subvention de 4 800 € auprès de l'Etat.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Le maire,

